



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### FAUSSE ALARME INCENDIE : UNE PROBLÉMATIQUE CÔUTEUSE

**Ville-Marie, le 23 mars 2017** – La MRC de Témiscamingue souhaite sensibiliser la population aux conséquences des fausses alarmes incendie. Munir sa résidence d'un avertisseur de fumée est une norme assurant la sécurité des occupants, en cas d'incendie. Pour augmenter ce niveau de sécurité, certains propriétaires choisissent de faire l'installation d'un système d'alarme incendie relié à une centrale de surveillance. Cette façon de faire permet, entre autres, d'aviser les pompiers lorsqu'un incendie débute et que la résidence est inoccupée; le service incendie est alors appelé automatiquement.

Toutefois, certains systèmes étant très sensibles, il peut arriver que la cuisson d'aliments, le retour de fumée du poêle à bois ou la vapeur chaude de la salle de bain fassent déclencher l'alarme. À ce moment, la centrale de surveillance est avisée de l'alerte et tente de contacter les occupants du lieu. Lorsque cette dernière n'arrive pas à joindre personne, elle contacte la centrale 911 qui elle, appelle le service incendie de votre municipalité. Intervenir pour des fausses alarmes fait partie du métier de pompier. Toutefois, déplacer le service incendie plusieurs fois par année à une résidence ou une entreprise pour une fausse alarme engendre des coûts importants pour la municipalité qui déploie son équipe d'urgence, ce qui a une incidence directe sur les taxes de cette localité.

La MRC de Témiscamingue souligne qu'en 2010 et 2011, toutes les municipalités ont adopté un règlement qui leur permet de remettre une infraction de 300 \$, lorsque le service incendie se déplace à plusieurs reprises à la même adresse, dans les 12 derniers mois, et ce, sans raison valable. La première intervention est sans frais, mais les sorties suivantes sont à la discrétion de la municipalité. La MRC demande donc aux propriétaires de système relié à une centrale de surveillance d'être vigilants afin d'éviter les fausses alarmes.

« Le schéma de couverture de risques demande d'avoir un minimum de 8 pompiers à chaque appel que votre service incendie reçoit, peu importe la nature de celui-ci. Au Témiscamingue, les pompiers sont intervenus sur 166 fausses alarmes depuis 2010. Chaque fausse alarme coûte entre 1 000 \$ et 1 500 \$. Les fausses alarmes à répétition affectent la vigilance des propriétaires qui peuvent avoir tendance à prendre moins au sérieux l'alarme lorsqu'elle est déclenchée. On veut aussi assurer la disponibilité des pompiers dans les différents services qui ont à répondre à de réelles urgences.»  
d'expliquer le technicien en prévention des incendies de la MRC de Témiscamingue, M. François Gingras.

Les propriétaires sont responsables du bon fonctionnement et de l'entretien de leur système d'alarme. Il importe donc de procéder à un programme d'entretien et de vérification annuelle afin de réduire le nombre de fausses alarmes, dues à un système défectueux. Pour de plus amples informations au niveau de la prévention des incendies, la MRC de Témiscamingue vous invite à contacter son technicien, M. François Gingras par courriel à [francois.gingras@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:francois.gingras@mrctemiscamingue.qc.ca) ou par téléphone au 819.629-2829 poste 240.

- 30 -

Source :

Véronic Beaulé  
Responsable des communications  
MRC de Témiscamingue  
(819) 629-2829, poste 229  
[veronic.beaule@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:veronic.beaule@mrctemiscamingue.qc.ca)

Pour information :

François Gingras  
Technicien en prévention des incendies  
MRC de Témiscamingue  
(819) 629-2829, poste 240  
[francois.gingras@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:francois.gingras@mrctemiscamingue.qc.ca)